



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 038-200040111-20241217-24_195-BF



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 24_195

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne
LENFANT.

**OBJET : DM N°1 - BUDGET
DÉCHETS**

Date de la convocation : Mercredi 11 décembre 2024

| | |
|---|---|
| <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 8 Votants : 31</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p> | <p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Marie-Aude GONON à Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR à Jean-Claude SARTER, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS ; Marc GAUTIER à Williams DUFOUR ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI</p> |
|---|---|

CONSIDÉRANT que la décision modificative n°1 du budget annexe Déchets intègre les écritures suivantes :

- L'augmentation du chapitre 012 suite à des régularisations de refacturation entre budgets.
- L'augmentation du chapitre 011 suite à la réception d'une facture de Savoie Déchets pour la mutualisation transports non prévu dans les prévisions budgétaires.

| | | |
|-------------------|---|-------------|
| 917 Code INSEE | Com. Communes Cœur de Chartreuse DECHETS - CC CŒUR DE CHARTREUSE | DM n°1 2024 |
|-------------------|---|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE 1

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-811-7212 : Contrats de prestations de services | 0.00 € | 30 131.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 0.00 € | 30 131.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-8215-7211 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement | 0.00 € | 50 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0.00 € | 50 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-85888-7211 : Autres charges diverses de gestion courante | 80 131.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 80 131.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 80 131.00 € | 80 131.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la DM n°1 du Budget Déchets

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 19 décembre 2024

La Présidente,
Anne LENFANT.

